

TARIFICATION

*Suivant décret N°2020-179 du 28 février 2020 et l'arrêté du 28 avril 2020 fixant le tarif des notaires
ou suivant lettre de mission*

DROIT IMMOBILIER

Promesse de vente : 180 € TTC

SECRETARIAT JURIDIQUE ET DROIT DES SOCIETES

Certification de signature (par certification) : 60 € TTC

Procuration sous seing privé : gratuit

Création de société (formalités incluses) : 1 800 € TTC

Création de société (sans formalités) : 1 200 € TTC

Bail commercial : un mois de loyer avec un minimum de 800 € TTC

DROIT DE LA FAMILLE

Testament olographe (conseils à la rédaction et inscription au Fichier) : 180 € TTC

Contrat de mariage : 250 € TTC

PACS : 280 € TTC

Elaborer un compte de répartition entre les héritiers dans le cadre d'une succession : 240 € TTC

Pour toute autre prestation non mentionnée et complexe / gestion d'indivision successorale : 180 € TTC / heure

Paiement de facture dans le cadre d'une succession : 7,20 €/ par facture unitaire

Convention de quasi-usufruit : 0.5% de l'actif successoral brut avec un minimum de 300 € TTC